



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question orale n° 1583

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les graves dysfonctionnements dans les établissements scolaires qu'il a constatés dans sa circonscription de l'Essonne lors de la rentrée scolaire, tels le manque de professeurs, de surveillants, d'infirmiers et d'assistantes sociales et qui pour certains d'entre eux perdurent actuellement. Il lui demande de lui préciser les mesures qu'il compte prendre afin de remédier à ce problème.

Texte de la réponse

EFFECTIFS DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE L'ESSONNE

M. le président. M. Nicolas Dupont-Aignan a présenté une question, n° 1583, ainsi rédigée :

« M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les graves dysfonctionnements dans les établissements scolaires qu'il a constatés dans sa circonscription de l'Essonne lors de la rentrée scolaire, tels le manque de professeurs, de surveillants, d'infirmiers et d'assistantes sociales et qui pour certains d'entre eux perdurent actuellement. Il lui demande de lui préciser les mesures qu'il compte prendre afin de remédier à ce problème. »

La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan, pour exposer sa question.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Madame la secrétaire d'Etat aux personnes âgées, je voulais interroger le Gouvernement sur les problèmes permanents d'effectifs que rencontrent les établissements scolaires de ma circonscription. Si la rentrée scolaire s'est bien déroulée dans les écoles primaires de mon département en général, plusieurs collèges souffrent d'un manque régulier de professeurs, qui inquiète, sinon scandalise, les parents d'élèves.

Le collège Guillaume-Budé, par exemple, dans ma ville de Yerres, n'a pas eu de professeur de mathématique ni de sciences et vie de la terre, dans les classes de sixième, cinquième et troisième, au jour de la rentrée scolaire au 16 novembre 2001. Depuis, des vacataires sont en place, mais on sait très bien qu'un vacataire ne peut dispenser plus de 200 heures d'enseignement, c'est-à-dire dix à douze semaines. Jusqu'à la fin de l'année, ces élèves de sixième, cinquième et troisième n'auront droit, c'est clair, qu'à trois vacataires successifs d'ici au mois de juin.

Au collège Bellevue à Yerres - Crosne, deux classes de quatrième n'ont pas eu de professeur de français durant sept semaines. Et ce professeur n'a pas pour autant été remplacé : le proviseur a été invité à s'adresser à l'ANPE pour essayer de trouver un enseignant ! Le problème n'a pu être résolu qu'après les

vacances de la Toussaint.

Du côté des surveillants également, le manque de postes est criant. Le collège Albert-Camus à Brunoy, par exemple, avec 500 élèves, devrait disposer de deux surveillants à plein temps plus deux surveillants à mi-temps. Pour l'instant, un poste seulement est prévu et le surveillant est toujours absent. Le lundi 3 décembre, par exemple, une bagarre a eu lieu et les intervenants n'ont pas pu être séparés ; la direction n'avait qu'un surveillant sur place... Au collège Louis-Pasteur, même situation. Dans toute cette partie de l'Essonne, on demande aux proviseurs d'aller à l'ANPE chercher des professeurs et il n'y a pas les surveillants nécessaires dans les établissements.

Pendant ce temps, au collège privé Saint-Pierre, à Brunoy - 2 500 élèves - la liste d'attente s'allonge et compte 400 élèves, issus notamment des quartiers les plus populaires de ma circonscription. Quelle est la différence avec le public ? C'est tout simplement que, dans ce collège privé, il y a cinq surveillants à plein temps pour 800 élèves.

Pour ce qui concerne les assistantes sociales et les infirmières, la situation est la même et je pourrai continuer mon énumération. Certes, des postes ont été débloqués par le Gouvernement, mais ils ne sont pas occupés. Toujours au collège Guillaume-Budé, à Yerres, il n'y a pas d'assistante sociale. Au collège Pompidou à Montgeron, le poste d'infirmière n'est pourvu que deux jours par semaine alors qu'il devrait l'être à temps plein.

Je ne veux pas vous abreuver d'exemples trop concrets, madame la secrétaire d'Etat ; je cherche seulement à vous montrer que dans cette partie de l'Essonne, où la croissance démographique est forte, le ministère de l'éducation nationale ne suit pas. Les parents d'élèves ne peuvent qu'être très inquiets en découvrant que 200 à 300 élèves restent sans professeur pendant sept à huit semaines. Quelles mesures le Gouvernement entend-il mettre en place pour remédier à cette lacune criante ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler, *secrétaire d'Etat aux personnes âgées*. Monsieur le député, vous avez appelé l'attention du ministre de l'éducation nationale sur la situation des collèges de votre circonscription.

Les moyens alloués au recteur de l'académie de Versailles, pour le second degré à la rentrée 2001, dans le cadre d'une dotation globalisée, ont pris en compte l'évolution des effectifs et permettent la mise en oeuvre des réformes pédagogiques. La répartition entre les établissements est assurée par le recteur et l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, sur la base de différents critères, notamment sociaux et territoriaux.

En se référant à des données objectives et après consultation des instances paritaires, le recteur a attribué au département de l'Essonne 71 équivalents temps plein d'enseignement et 4,5 équivalents temps plein de surveillance. Il ne vous pas échappé, à vous qui avez saisi le recteur de l'académie de Versailles sur certaines situations, que les spécificités des établissements du bassin de Brunoy, Draveil et Montgeron ont été prises en compte.

En ce qui concerne la question du remplacement des professeurs absents, à laquelle le ministre est très attentif, le rectorat a répondu aux situations d'absence que vous avez signalées en mettant en place les moyens de remplacement nécessaires. C'est ainsi que 80 % des demandes de suppléances supérieures à quinze jours ont été assurées - 80 % seulement, j'en conviens, et c'est ce qui explique vos remarques. Cette situation est suivie de très près et devrait s'améliorer avec les moyens supplémentaires apportés par le plan pluriannuel de création d'emplois et de recrutement, ce sur quoi portait précédemment votre question.

S'agissant de la dotation en personnels de santé et sociaux du département de l'Essonne, les effectifs ont été abondés de six postes à la rentrée 2001 : un médecin, trois infirmières et deux assistantes sociales.

Bien entendu, cet effort sera poursuivi au cours des prochains exercices, dans le cadre du plan pluriannuel pour l'éducation. Celui-ci prévoit notamment pour 2002 la création de 1 500 emplois IATOS, dont 250 emplois de santé et emplois sociaux, afin d'améliorer la prise en charge des jeunes confrontés à des difficultés sociales et scolaires et de renforcer les équipes au sein des établissements.

Le Gouvernement a bien compris l'ampleur des demandes, en particulier dans le champ sanitaire et social ; il est tout simplement en train de tenter de rattraper le retard qui s'était accumulé au fil des ans.

M. le président. La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Madame le secrétaire d'Etat, je n'insisterai pas davantage, mais entre les discours, les plans et la réalité dans nos établissements, il y a un monde... Je reconnais l'effort fourni dans le domaine sanitaire et social, mais le retard est si grand qu'il sera, je le crains, fort long à combler. Je m'inquiète en revanche très sérieusement que des postes soient ouverts mais que les enseignants ne soient pas là, que l'on renvoie aux ANPE locales le soin de les recruter et que près de 300 élèves d'un collège restent huit semaines sans professeurs, malgré des interventions répétées auprès du ministre de l'éducation nationale. Cette situation est proprement inadmissible.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1583

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6835

Réponse publiée le : 5 décembre 2001, page 8830

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 décembre 2001